



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the Former
Yugoslavia

Tribunal pénal
international pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCATION

Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

La Haye, le 24 septembre 2017

Discours de bienvenue du Président du TPIY, le Juge Carmel Agius, à l'occasion de la dernière Journée internationale de La Haye pour le TPIY

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à tous. Je suis le Juge Carmel Agius, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et j'ai le plaisir de vous accueillir aujourd'hui en ce lieu, afin que vous puissiez découvrir le Tribunal et le travail que nous y avons accompli au cours de ces 24 dernières années. Comme vous le savez peut-être, c'est la dernière fois que le TPIY participe à la Journée internationale de La Haye, car il fermera ses portes le 31 décembre prochain. Je suis heureux, ému même, que vous soyez si nombreux à avoir profité de cette dernière occasion de visiter le TPIY et le MICT, qui reprendra les fonctions résiduelles du Tribunal après sa fermeture.

Lorsque le Tribunal a été créé par le Conseil de sécurité de l'ONU en 1993, le conflit faisait toujours rage dans les Balkans. C'est pour cette raison, et pour bien d'autres encore, que sa création fut une décision inédite et courageuse, une expérience audacieuse en réponse aux atrocités qui étaient en train d'être commises en ex-Yougoslavie, une tentative de la communauté internationale pour faire tant bien que mal cesser ce conflit. À l'époque, j'étais juge à la Cour constitutionnelle et à la Cour d'appel de Malte. Comme tout le monde, j'étais choqué de voir ces événements tragiques qui faisaient la une des journaux, de voir les images horribles qui nous venaient de la région. Je ne pouvais croire que, moins de 50 ans après l'Holocauste qui avait ravagé l'Europe, des civils innocents puissent de nouveau être déplacés et déshumanisés de la sorte, que des vies puissent être ainsi anéanties sans le moindre état d'âme.

Jamais je n'aurais alors imaginé – comme personne, d'ailleurs, me semble-t-il – le succès que rencontrerait le TPIY, ou que j'y travaillerais quelques années plus tard. Encore moins que c'était à moi que reviendrait la charge et l'honneur de refermer les portes du premier tribunal pénal international de notre ère. Et pourtant, contre toute attente, le Tribunal a joué un rôle précurseur dans bien des domaines, et son travail a été largement salué. Et je me trouve ici, devant vous, aujourd'hui.

Au cours de ces 24 années, le Tribunal a connu de nombreux succès, mais il a aussi dû faire face à de nombreux défis et tirer les enseignements de ses erreurs. Laissez-moi vous donner un exemple. Lorsque le TPIY a été créé, peu de gens auraient pu imaginer à quel point son action transformerait, de façon irrémédiable, le visage du droit international. Il fut notamment le premier tribunal à reconnaître le viol comme crime contre l'humanité. Il a également permis de clarifier et de revigorer certains concepts du droit international humanitaire, comme le droit régissant les conflits armés et garantissant, entre autres, la protection des civils et des prisonniers de guerre. Le TPIY fut également le premier tribunal international à prononcer une déclaration de culpabilité pour génocide en Europe, le concept juridique de génocide n'ayant pas été pleinement défini lors des procès de Nuremberg. Les

www.icty.org

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

Unité des médias/Service de communication

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. B. P. 13888, 2501 EW La Haye (Pays-Bas)

Tél. : +31-70-512-5210 ; 512-5882 ; 512-5217

travaux du TPIY et de son homologue, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, ont également contribué à la création de la Cour pénale internationale, et au développement et à l'avènement d'une branche du droit entièrement nouvelle, le droit pénal international.

Mais à mes yeux, comme je l'ai déjà dit auparavant, c'est dans la lutte contre l'impunité que le Tribunal a été le plus novateur, laissant dans ce domaine un héritage fondamental. Il a permis de démontrer qu'il est possible de traduire en justice les auteurs des crimes les plus odieux afin qu'ils rendent compte de leurs actes, quelle que soit les fonctions qu'ils occupent, quel que soit leur rang. Il a apporté la preuve qu'il est de nos jours possible de juger les auteurs de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et que personne n'est au-dessus des lois.

En novembre prochain, dans deux mois, mes collègues de la Chambre d'appel et moi-même rendrons notre jugement dans l'affaire *Prlić et consorts*, la dernière affaire en appel du Tribunal, et la plus volumineuse. Toujours en novembre, la Chambre de première instance du Tribunal rendra son jugement dans l'affaire *Mladić*. Ratko Mladić fut l'avant-dernier fugitif à être capturé et placé sous la garde du Tribunal en 2011. Il était recherché depuis près de 16 ans. Avec l'arrestation du dernier fugitif, Goran Hadžić, moins de deux mois après l'arrestation de Ratko Mladić, le Tribunal a été en mesure de juger les 161 personnes qu'il avait mises en accusation. C'est une formidable victoire pour la communauté internationale, un grand pas en avant dans son combat contre l'impunité.

Le Tribunal laissera derrière lui bien d'autres réalisations, dont nous vous présenterons certaines aujourd'hui. L'une d'entre elles, et pas des moindres, concerne les conseils de la Défense qui exercent devant le Tribunal. À la création du TPIY, il n'existait pas de barreau pénal international, pas de réseau de soutien, et pas de formation spécifique pour les juristes de droit pénal international. Les défis auxquels nos premiers conseils de la Défense ont dû faire face étaient gigantesques. C'est donc pour moi un grand plaisir que de voir l'Association des conseils de la Défense se joindre à nous pour la première fois aujourd'hui. La Défense n'est certes pas un organe officiel du Tribunal, mais son travail est bien entendu fondamental, en ce qu'il permet au Tribunal de garantir l'équité et la rapidité des procès. Je suis donc heureux que vous ayez la possibilité de les entendre parler de leur travail.

Je souhaite également saluer et remercier mes collègues, les Juges Alphons Orie et Christophe Flügge, qui vous expliqueront le rôle des juges. Vous pourrez également assister à des présentations passionnantes du Procureur adjoint, Michelle Jarvis, et du Chef des opérations du Bureau du Procureur, Bob Reid, qui vous feront découvrir le travail du Bureau du Procureur. Mon Chef de cabinet, Ana Cristina Rodríguez Pineda, vous présentera quant à elle le travail des Chambres du TPIY, et nous serons bien sûr rejoints par nos estimés collègues du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux, le Juge Theodor Meron, son Président, et Olufemi Elias, son Greffier.

Mes collègues de la section Communication et du Programme de sensibilisation du Tribunal vous ont concocté un programme exceptionnel pour cette dernière Journée internationale de La Haye, et je tiens à les remercier pour leur travail acharné : ils n'ont épargné aucun effort pour rendre votre visite au Tribunal enrichissante.

Le fait que ce Tribunal ait été établi à La Haye – la ville qui a reçu avec fierté, à juste titre d'ailleurs, le titre de ville internationale de la paix et de la justice – est loin d'être anodin. Le TPIY s'inscrit pleinement dans cette tradition et participe depuis de nombreuses années, avec beaucoup d'enthousiasme, à la Journée internationale de La Haye, accueillant chaque année toujours plus de visiteurs.

Si ma mémoire est bonne, l'idée de cette Journée internationale de La Haye est née il y a 10 ans environ, dans le cadre des célébrations organisées par la ville de La Haye pour la Journée internationale de la paix, qui a lieu le 21 septembre de chaque année à l'initiative des

Nations Unies. À cette occasion, un grand nombre d'organisations internationales établies à La Haye ont décidé d'ouvrir leurs portes et de donner au public un aperçu de leur quotidien. Il était tout naturel que le TPIY participe à cet événement annuel, sa mission étant non seulement de juger les auteurs de violations graves du droit international humanitaire commises en ex-Yougoslavie depuis 1991, mais aussi de contribuer à ramener la paix dans la région et à l'y installer durablement.

Cette année, la Journée internationale de la paix était organisée autour du thème des réfugiés et des migrants. En ce jour si particulier, je ne peux m'empêcher de penser à des pays comme la Syrie, de penser qu'à l'heure où nous nous apprêtons à refermer les portes de ce Tribunal, tant reste encore à faire pour répandre la paix et la justice dans ce monde. Nous devons donc garder à l'esprit que le travail accompli par le TPIY n'est qu'un petit pas de plus sur le chemin de la justice et de l'établissement des responsabilités pour les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide, et qu'il reste encore beaucoup à faire dans le monde si nous voulons remporter ce combat contre l'impunité.

Pour finir, je souhaite remercier chacun d'entre vous d'être ici en cette dernière Journée internationale de La Haye pour le TPIY. Je suis fier de tout ce que le Tribunal a accompli depuis 1993, et j'espère sincèrement que vous apprécierez votre visite. Je vous laisse maintenant en compagnie de mon très estimé collègue, le Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme.
